



Pavilly

**OBJET**

**SUBVENTION :**

Signature d'un contrat de parrainage avec l'association « Les Canards Gaulois » à l'occasion de la participation au raid humanitaire « Europ'raid 2025 »

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An deux mil vingt-cinq, huit décembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni, en Mairie de Pavilly sous la Présidence de Monsieur François TIERCE, Maire.

***Étaient présents :***

MM. MULET Mercedes, LARGILLET Agnès, QUÈVREMONT Jean-Luc, GANAYE Brigitte, DEMANNEVILLE Christian, LEVESQUE Jimmy, JACOB DELESCLUSE Émilie, TOCQUEVILLE Raynald, CAPRON Magali, AMIOT Alain, CRESSON Séverine, DERRIEN Stéphanie, GALISSON Hubert, GOHÉ Serge, HONDIER Delphine, LE MOING Dominique, LEFAUX Eddy, LEMONNIER Christelle, MERBAH Ahmed, MOGIS Angélique, VANDEVILLE Gérard, DÉMARES Michèle, FAVRY BOURGET Brigitte.

**Délibération  
n°2025/95**

**8 DÉCEMBRE 2025**

Date de la convocation :  
2 décembre 2025

Délibération certifiée exécutoire compte tenu de sa transmission en préfecture le 12 décembre 2025 et de son affichage électronique

***Étaient absentes excusées ayant donné pouvoir :***

Mme BRISON Sophie qui a donné pouvoir à Mme MULET Mercedes, Mme FONTAINE Annie qui a donné pouvoir à M. TIERCE François, Mme LÉCAUDÉ Katy qui a donné pouvoir à Mme LARGILLET Agnès.

***Étaient absents :***

M. DA SILVA Maxime, M. VINCENT Nicolas.

Mme CAPRON Magali a été élue Secrétaire de la séance.

Nombre de conseillers en exercice : 29  
Nombre de conseillers présents : 24  
Nombre de conseillers votants : 27

**SUBVENTION :** Signature d'un contrat de parrainage avec l'association « Les Canards Gaulois » à l'occasion de la participation au raid humanitaire « Europ'raid 2025 ».

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'association nouvellement créée « Les Canards Gaulois » a sollicité auprès de la Ville un don financier destiné à contribuer à la participation de l'équipage Jérémy Nicaise – Eliot Delamarre et Laurine Lapaglia, membres de l'association, au raid « Europ'raid 2025 », qui s'est déroulé du 2 août 2025 au 23 août 2025 sur plus de 8 000 kms à travers l'Europe à bord d'une Peugeot 205 et dont l'objectif principal est l'approvisionnement en équipements scolaires des écoles dans le cadre d'une action humanitaire.

Monsieur le Maire précise que le logo de la Ville de Pavilly a été apposé sur le véhicule.

La Commission Finances-Budget ayant examiné cette proposition et émis un avis favorable lors de sa séance du 26 novembre 2025, après en avoir délibéré à la majorité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide par 25 voix « pour », 2 « contre » (Madame Brigitte FAVRY-BOURGET et Madame Michèle DÉMARES), 0 « abstention » :

- De conclure un partenariat financier à hauteur de 300.00 € avec l'association « Les Canards Gaulois » qui s'engage en contrepartie à apposer sur le véhicule le logo de la Ville de Pavilly et à promouvoir celle-ci sur les réseaux sociaux ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat de parrainage avec l'association « Les Canards Gaulois » ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Maire,  
François TIERCE



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant l'auteur de l'acte, ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Rouen, dans les 2 mois, suivant sa publication. L'introduction d'un recours gracieux prolonge le délai de recours contentieux, qui doit être exercé dans les 2 mois suivant la réponse de l'auteur de l'acte, étant précisé que l'absence de réponse, au terme d'un délai de deux mois, à la demande de recours gracieux, vaut rejet de cette dernière.*